

**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE TRESCLEOUX**

**NOTIFICATION DE L'ARRETE MODIFCATIF DE L'ARRETE PREFECTORAL
N° 05-2019-10-10-003 DU 10/10/2019 ET DE L'ARRETE DE CESSIBILITE**

**NOTIFICATION EN MAIRIE
Terrier n° 1**

Objet : Mise en conformité des périmètres de protection du captage de Chauvet pour l'alimentation en eau potable de la commune de Trescléoux

Par arrêtés préfectoraux n°05-2025-02-12-00001 du 3 février 2025 et n°05-2025-02-12-00002 du 12 février 2025, Monsieur le Préfet a :

- modifié l'arrêté préfectoral n° 05-2019-10-10-003 du 10 octobre 2019 autorisant l'utilisation du captage de Chauvet pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Trescléoux et déclarant d'utilité publique les travaux de captage et les périmètres de protection
- prononcé la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération visée en objet.

Ces arrêtés sont notifiés pour le compte de la succession de :

**Monsieur André, Auguste BONTHOUX
né le 29/11/1923 à TRESCLEOUX,
Décédé le 09/05/2020 à ORPIERRE**

Propriétaire de la / des parcelle(s) suivante(s) sise(s) sur la commune de Trescléoux :

RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX :						ETAT NOUVEAU :				
N° Communal	Section	Numéro	Lieu-Dit	Nature Culture	Contenance ha/a/ca	EMPRISE ACQUISITION		RELIQUAT		
						Numéro	ha/a/ca	Numéro	ha/a/ca	
V00066	F	64	Les Meyronnes	Taillis simple	11ha 60a 50ca	186	80 ca	188	11ha 58a 43ca	
						187	01a 27ca			
		DNC	1/2 lit du torrent au droit de la F 64			193	49ca			
EMPRISE TOTALE :							02a 56ca			

Mais attendu que le pli recommandé avis de réception n'a pu toucher son destinataire, le présent affichage est réalisé

Un recours peut être intenté contre ces arrêtés dans le délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification, auprès du Tribunal Administratif – 31 rue Jean-François Leca 132235 Marseille – CEDEX 02.

Fait à Trescléoux, Le 28/02/2025

Le Maire

Jean SCHÜLER



**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE TRESCLEOUX**

**NOTIFICATION DE L'ARRETE MODIFCATIF DE L'ARRETE PREFECTORAL
N° 05-2019-10-10-003 DU 10/10/2019 ET DE L'ARRETE DE CESSIBILITE**

**NOTIFICATION EN MAIRIE
Terrier n° 1**

Objet : Mise en conformité des périmètres de protection du captage de Chauvet pour l'alimentation en eau potable de la commune de Trescléoux

Par arrêtés préfectoraux n°05-2025-02-12-00001 du 3 février 2025 et n°05-2025-02-12-00002 du 12 février 2025, Monsieur le Préfet a :

- modifié l'arrêté préfectoral n° 05-2019-10-10-003 du 10 octobre 2019 autorisant l'utilisation du captage de Chauvet pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Trescléoux et déclarant d'utilité publique les travaux de captage et les périmètres de protection
- prononcé la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération visée en objet.

Ces arrêtés sont notifiés pour le compte de la succession de :

**Madame Simone, Denise, Jeanne VOLLAIRE épouse BONTHOUX
Née le 11/09/1926 à CHÂTEAU-NEUF-D'OZE
Décédée le 19/07/2016 à TRESCLEOUX**

Propriétaire de la / des parcelle(s) suivante(s) sise(s) sur la commune de Trescléoux :

RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX :						ETAT NOUVEAU :				
N° Communal	Section	Numéro	Lieu-Dit	Nature Culture	Contenance ha/a/ca	EMPRISE ACQUISITION		RELIQUAT		
						Numéro	ha/a/ca	Numéro	ha/a/ca	
V00066	F	64	Les Meyronnes	Taillis simple	11ha 60a 50ca	186	80 ca	188	11ha 58a 43ca	
						187	01a 27ca			
		DNC	1/2 lit du torrent au droit de la F 64			193	49ca			
EMPRISE TOTALE :							02a 56ca			

Mais attendu que le pli recommandé avis de réception n'a pu toucher son destinataire, le présent affichage est réalisé

Un recours peut être intenté contre ces arrêtés dans le délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification, auprès du Tribunal Administratif – 31 rue Jean-François Leca 132235 Marseille – CEDEX 02.

Fait à Trescléoux, Le 28/02/2025

Le Maire

Jean SCHÜLER



**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE TRESCLEOUX**

**NOTIFICATION DE L'ARRETE MODIFCATIF DE L'ARRETE PREFECTORAL
N° 05-2019-10-10-003 DU 10/10/2019 ET DE L'ARRETE DE CESSIBILITE**

NOTIFICATION EN MAIRIE

Terrier n° 2

Objet : Mise en conformité des périmètres de protection du captage de Chauvet pour l'alimentation en eau potable de la commune de Trescléoux

Par arrêtés préfectoraux n°05-2025-02-12-00001 du 3 février 2025 et n°05-2025-02-12-00002 du 12 février 2025, Monsieur le Préfet a :

- modifié l'arrêté préfectoral n° 05-2019-10-10-003 du 10 octobre 2019 autorisant l'utilisation du captage de Chauvet pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Trescléoux et déclarant d'utilité publique les travaux de captage et les périmètres de protection
- prononcé la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération visée en objet.

Ces arrêtés sont notifiés pour le compte de la succession de :

Propriétaire réel:

Monsieur Alcide, Marius REYNAUD
Né le 04/07/1905 à TRESCLEOUX
Décédé le 16/12/1960 à GAP

Héritiers présumés :

Madame Marie Eugénie Lydie CHAMBON,
veuve REYNAUD
née le 10/03/1906 à ROSANS
Décédée le 17/01/1980 à GAP

Monsieur René, Jean REYNAUD
né le 16/09/1931 à TRESCLEOUX
Décédé le 30/01/1999 à SISTERON

Monsieur Marius, Auguste, Armand
REYNAUD
né le 22/04/1933 à TRESCLEOUX
Décédé le 23/04/2015 à MALAUCENE

Monsieur François, Emmanuel REYNAUD
né le 20/04/1934 à TRESCLEOUX
Décédé le 07/03/2014 à DIGNE-LES-
BAINS

Madame Aurore, Céline, REYNAUD
née le 09/06/1937 à TRESCLEOUX
Décédée le 16/08/2022 à SAINT-DIDIER
AU- MONT-D'OR (69)

Madame Pierrette, Lydie REYNAUD
née le 14/04/1941 à GAP
Décédée le 12/03/2005 à GAP

Monsieur Germain, Félix REYNAUD né le
08/02/1943 à GAP
Décédé le 28/08/2015 à GAP

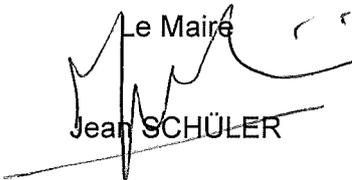
Monsieur Daniel, Henri REYNAUD né le
15/07/1944 à TRESCLEOUX
Décédé le 25/11/1999 à GREOUX-LES-
BAINS

de la / des parcelle(s) suivante(s) sise(s) sur la commune de Trescléoux :

RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX :						ETAT NOUVEAU :			
N° Communal	Section	Numéro	Lieu-Dit	Nature Culture	Contenance ha/a/ca	EMPRISE ACQUISITION		RELIQUAT	
						Numéro	ha/a/ca	Numéro	ha/a/ca
	F	67	Les Meyronnes		6ha 07a 80ca	189	3a 18ca	190	6ha 04a 62ca
		DNC	1/2 lit du torrent au droit de la F 67			195	91ca		
	F	148	Clot de Besson		2ha 70a 50ca	191	3a 33ca	192	2ha 67a 17ca
		DNC	1/2 lit du torrent au droit de la F 148			194	1a 32ca		
EMPRISE TOTALE :							8a 74ca		

Un recours peut être intenté contre ces arrêtés dans le délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification, auprès du Tribunal Administratif – 31 rue Jean-François Leca 132235 Marseille – CEDEX 02.

Fait à Trescléoux, Le 28/02/2025

Le Maire

 Jean SCHÜLER



PJ : arrêtés préfectoraux n°05-2025-02-12-00001 du 3 février 2025 et n°05-2025-02-12-00002 du 12 février 2025